

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 21 février 2017

COMMUNIQUÉ

PROJET DE LOI DU PAYS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Les prestations familiales seront délivrées aux bénéficiaires du service civique calédonien

Le 27 décembre 2016, le gouvernement a arrêté une délibération du Congrès relative à la mise en place du Service civique calédonien. Parmi les trois parcours présentés, l'un propose un accompagnement et un engagement obligatoire pour les jeunes de 16-18 ans, sortis du système scolaire sans qualification, sans emploi et sans diplôme. Le projet de loi du pays arrêté aujourd'hui a pour but de verser les prestations familiales aux bénéficiaires de ce parcours.

Le dispositif d'accompagnement et d'engagement a pour objectif de rendre obligatoire en Nouvelle-Calédonie l'engagement des jeunes dans un dispositif d'acquisition de compétences professionnelles et sociales renforcé, sur une durée minimum de six mois renouvelable. Chaque année, environ 600 jeunes décrochent du système scolaire et pourraient être concernés.

Ce parcours s'articule autour de quatre axes :

- la mise en place de solutions opérationnelles de retour à l'école,
- l'extension des dispositifs de formation continue au public mineur dès l'âge de 16 ans,
- le développement des formes d'alternance (apprentissage, mission de service civique en alternance, contrat de professionnalisation...),
- la création de la maison du service civique pour les plus éloignés de l'inclusion sociale, qui pourra prendre en charge 60 à 80 jeunes par an et s'appuiera sur le contenu pédagogique développé par l'établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE).

Une attestation sera délivrée par l'agence calédonienne du service civique afin d'ouvrir les droits aux attributaires pour l'attribution des prestations familiales aux familles des jeunes concernés.

L'obligation ne concernera pas les jeunes en situation durable d'emploi, dans l'incapacité de suivre ce parcours pour des raisons médicales ou de handicap, inscrits dans un dispositif durable d'insertion ou engagés dans un dispositif d'engagement volontaire.

* *
*